



Séance du lundi 13 avril 2026

Membres en exercice : 11 treize avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur GIBERT FRANCIS, à la Salle du Conseil Municipal - Mairie

Présents 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Monsieur GIBERT FRANCIS, Monsieur RICHARD Laurent, Madame JOURDAN Geneviève, Monsieur TOURRENC Éric, Monsieur FORESTIER Bernard, Monsieur MALLET Vincent, Madame CRESPIEN Audrey, Monsieur BRESSON Martial, Madame PANAMENO FERNANDEZ Marcela, Madame BORTOLOZZI Laetitia, Madame ROCHER Élodie

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur RICHARD Laurent

Objet : Délibération sur le budget primitif - ARZENC DE RANDON 2026 DE_2026_025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune ARZENC DE RANDON,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune ARZENC DE RANDON pour l'année 2026 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 256 073,88

En dépenses à la somme de : 1 256 073,88

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	159 300
012	Charges de personnel, frais assimilés	87 500
014	Atténuations de produits	10 000
023	Virement à la section d'investissement	179 670,44
042	Section à section	3 500
65	Autres charges de gestion courante	85 205
67	Charges spécifiques	1 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		526 175,44

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de reception de l'AR: 15/04/2026

048-214800088-DE_2026_025-DE

A G E D I

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	227 771,44
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 700
73	Impôts et taxes	14 700
731	Fiscalité locale	72 500
74	Dotations et participations	120 000
75	Autres produits de gestion courante	44 500
76	Produits financiers	4
77	Produits spécifiques	1 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		526 175,44

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
041	Opérations patrimoniales	90 000
16	Emprunts et dettes assimilées	1 155
20	Immobilisations incorporelles	20 000
21	Immobilisations corporelles	443 917,44
23	Immobilisations en cours	174 826
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		729 898,44

RECETTES

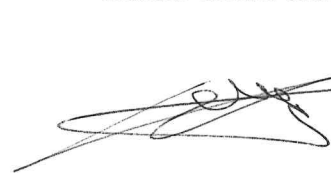
Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	138 993,21
021	Virement de la section de fonctionnement	179 670,44
040	Section à section	3 500
041	Opérations patrimoniales	90 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	90 734,79
13	Subventions d'investissement	227 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		729 898,44

ADOpte A LA MAJORITE

Pour extrait certifié conforme
Monsieur RICHARD Laurent, secrétaire



Pour extrait certifié conforme
Monsieur GIBERT FRANCIS, Maire



La présente décision peut faire l'objet recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les 2 mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique : www.telerecours.fr.